

Une étude en faveur des éoliennes

VALLORBE ■ Les conclusions favorables aux éoliennes d'une étude scientifique de Santé Canada ont été présentées aux membres de l'association «Oui à Grati», réunis en assemblée générale mercredi.

Jusqu'à présent, pro et opposants aux différents projets éoliens se basaient sur des intuitions pour défendre leur position quant aux effets de la présence d'éoliennes sur la santé des habitants vivant à proximité des installations. Or, une étude de Santé Canada vient de démontrer que l'implantation d'éoliennes n'a pas d'incidence sur la santé et la qualité de vie des gens.

Martine Favre, directrice générale de VO Energies a lu, avec beaucoup d'intérêt, l'épais dossier accessible sur www.hc-sc.gc.ca. Elle en a présenté les grandes lignes lors de l'assemblée générale de l'Association «Oui à Grati», mercredi au Casino de Vallorbe. Ce document a le mérite d'être le fruit de la première étude scientifique réalisée sur le sujet. Elle a touché 1570 ménages choisis, au hasard, dans des communautés vivants au sud de l'Ontario et de l'Île

du Prince Edouard, des lieux qui abritent des parcs de 315 et 84 éoliennes.

Santé Canada a reçu en retour 1238 dossiers. Ce qui dénote le sérieux de la démarche, qui contient également 4000 heures de mesure du bruit et des examens de santé. Les personnes concernées habitent toutes à proximité d'installations et vivent dans un rayon allant de 600 mètres à 10 km de l'éolienne la plus proche.

Si la malbouffe et le manque d'exercice ont une affluence avérée sur les maladies cardio-vasculaires, le diabète et l'hypertension, la présence d'éolienne n'a en revanche aucun corolaire avec ces pathologies. Il en va de même pour le stress et le sommeil. Autrement dit, les éoliennes n'empêchent pas de dormir sereinement et elles influencent encore moins le stress. Quant aux infrasons, les chercheurs ont constaté



Le président Gilles Fahrni, le vice-président Jacques Nicolet et le trésorier Philippe Magnanat.

Pi. B.

que «les niveaux de pressions sonores étaient inférieurs au seuil des normes recommandées par l'OMS pour réduire les vibrations perceptibles et les désagréments qu'elles

engendrent». Pour rappel, un ultrason représente une fréquence inférieure à 20 Hz et n'est pas perceptible par l'oreille humaine.

Pi. B. ■